

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 19/23/ CRD2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième session

Nairobi (Kenya), 2-6 septembre 2019

DISCOURS D'OUVERTURE SUR

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLEC) – LA QUÊTE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS DANS LE COMMERCE

(Prononcé par M. Jean Kamanzi, consultant auprès de la FAO, de l'OMS et de l'OMC)

Le 30 mai de cette année, l'Union africaine a posé un nouveau jalon de taille dans son cheminement vers l'unité telle que l'ont rêvée ses pères fondateurs en 1963 et tous les panafricanistes, avec l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) à la suite de sa ratification par 22 pays, soit le seuil établi à l'Article 23 de l'Accord. Un marché continental unique où s'échangent les biens et les services ainsi qu'une union douanière ont ainsi été mis en place selon le principe de la libre circulation du capital et des entrepreneurs.

Il s'agira de l'une des plus importantes zones de libre-échange au monde au regard du nombre de pays membres: elle constituera un marché de plus de 1,2 milliard de personnes, avec un produit intérieur brut (PIB) combiné de plus de 3 400 milliards d'USD. L'un des principaux objectifs de la ZLEC est de développer les économies africaines en harmonisant la libéralisation du commerce dans toutes les sous-régions et à l'échelle du continent.

Précisons que cet Accord portant création de la ZLEC comporte un certain nombre d'Annexes qui concernent aussi la sécurité sanitaire des aliments, à savoir:

- I. Annexe 3: Coopération douanière et assistance administrative mutuelle
- II. Annexe 4: Facilitation des échanges
- III. Annexe 5: Barrières non tarifaires
- IV. Annexe 6: Obstacles techniques au commerce
- V. Annexe 7: Mesures sanitaires et phytosanitaires

D'un point de vue pratique, quelles seront les incidences de l'établissement de cette zone de libre-échange en ce qui concerne le secteur qui nous intéresse, soit l'agriculture?

Je tiens à rappeler aux délégués qu'une feuille de route sectorielle a d'ores et déjà été établie en juin 2014 lors du Sommet de l'Union africaine tenu à Malabo (Guinée équatoriale), où les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un ensemble remarquable d'objectifs concrets à atteindre d'ici à 2025 en matière d'agriculture. Ils figurent dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Deux de ces engagements touchent de près à la sécurité sanitaire des aliments: le troisième, sur l'élimination de la faim; et le cinquième, par lequel les pays s'engagent à tripler, d'ici à 2025, le commerce intra-africain des produits et des services agricoles. C'est un objectif qui a son importance si l'on considère la situation actuelle: les pays africains échangent davantage avec des nations hors du continent qu'avec leurs propres voisins, comme le montrent les chiffres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: les exportations intra-africaines ne représentent que 11 pour cent des exportations totales, contre 50 pour cent en Asie et 70 pour cent en Europe.

La question qui se pose alors est évidemment celle-ci: les pays africains sont-ils en mesure d'atteindre l'objectif de triplement du commerce intra-africain d'ici à 2025, défini dans la Déclaration de Malabo? Les défis qu'il pose ouvrent aussi des perspectives. Permettez-moi de commencer par ces défis:

Défis

L'un des enjeux majeurs sera la création d'un système efficace et performant de gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires, notamment en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments sur le continent tandis que les frontières s'ouvrent aux échanges.

Les communautés économiques régionales (CER) et les États partenaires de la ZLEC ne sont pas tous au même stade en matière d'intégration régionale et économique, de cadres réglementaires relatifs à la gestion de ces mesures sanitaires et phytosanitaires, d'infrastructure de transport et de communication ou encore de qualité d'infrastructure et de capacités techniques destinées à faire respecter les normes de sécurité sanitaire des aliments.

Aujourd'hui, les principaux obstacles à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité alimentaire sur le continent sont les suivants: la contamination des céréales, principalement le maïs qui est un aliment de base dans la région, par les aflatoxines, l'invasion de la légionnaire d'automne qui s'attaque à la plupart des cultures, et la contamination microbienne de la viande et des produits à base de viande. Il y a en outre le risque inhérent de maladies transfrontières ainsi que de ravageurs résistants aux pesticides et de résidus de substances chimiques (pesticides) dans les produits alimentaires.

Nous sommes conscients de la situation plutôt préoccupante du continent pour ce qui est de la sécurité sanitaire des aliments. À ce sujet, le rapport publié en 2015 par le Groupe de travail de référence sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire de l'Organisation mondiale de la Santé, qui reste à ce jour le plus complet, nous donne un bon aperçu. L'Afrique, où on dénombre tous les ans 91 millions de cas de maladies d'origine alimentaire à l'origine de 137 000 décès, paie dans le monde le plus lourd tribut et connaît en outre le taux de mortalité le plus élevé à cet égard.

Ces chiffres sont le fruit de la consommation de denrées insalubres produites et commercialisées par des producteurs et des commerçants qui, souvent, ne sont pas au fait des concepts de base de la sécurité sanitaire de leurs marchandises. Citons par ailleurs la faiblesse et le morcellement des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et la prédominance d'un gigantesque secteur alimentaire traditionnel non réglementé face à un secteur structuré et réglementé très réduit pour les produits exportés. Dans de nombreux pays africains, on est en effet en présence d'un système double, où les denrées destinées aux marchés d'exportation sont mieux traitées que les produits consommés localement. Tous ces facteurs combinés exposent les consommateurs africains à d'énormes risques.

À la lumière de l'état actuel de la sécurité sanitaire des aliments dans de nombreux pays de la région et sans d'importants investissements et un changement de perspective et de prise en compte de ce domaine sur le continent, il y a lieu de conclure qu'il sera impossible pour les États africains d'atteindre l'objectif de triplement du commerce intra-africain d'ici à 2025, défini dans la Déclaration de Malabo.

Perspectives:

Ceci étant dit, nous savons que ces enjeux ouvrent des perspectives et que si les pays africains parviennent à se saisir des occasions qui se présentent et à s'appuyer sur la dynamique engagée en faveur de la sécurité sanitaire des aliments, il y a fort à parier qu'ils se montreront à la hauteur de cet objectif.

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de présenter quelques-unes de ces nombreuses perspectives.

- Je souhaite rappeler à cette Assemblée que la Déclaration de Malabo était une réitération de l'engagement en faveur des principes et des valeurs établis lors de la réunion tenue en juillet 2003 à Maputo, lors de laquelle les chefs d'État et de gouvernement avaient adopté la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Cette Déclaration instituait le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, au titre duquel les pays participants s'engageaient notamment à consacrer au moins 10 pour cent du budget national à la mise en œuvre de politiques de développement de l'agriculture et de développement rural. Je vous exhorte à rappeler à vos gouvernements cet engagement de ressources, qui est fondamental pour le travail qui nous attend.
- De nouveaux outils ont été élaborés et sont aujourd'hui mis au service des pays afin de les orienter sur l'utilisation des ressources disponibles en matière de sécurité sanitaire des aliments. L'un d'eux est l'outil d'évaluation du système national de contrôle des aliments, mis au point par la FAO et l'OMS. Après une période d'essai, il est prêt à être utilisé par les pays et permettra non seulement de recenser les lacunes, mais

aussi de fournir des orientations et une feuille de route en vue de la mise en place d'un solide système national de contrôle des aliments.

- Citons également le nouvel indice africain de sécurité sanitaire des aliments, qui a été mis au point cette année par l'Union africaine. Au titre de la Déclaration de Malabo, chaque pays membre est tenu d'établir des rapports biennaux sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. L'Union africaine, qui a pris conscience après les premiers rapports de l'absence conséquente d'un indice de la sécurité sanitaire des aliments, a décidé d'y remédier en 2019. Avec cet indice et cette obligation de rendre compte des pays, les autorités concernées disposent désormais d'un outil puissant qui, une fois pris en compte dans les Plans nationaux d'investissement agricole, leur permettra de donner la priorité à la sécurité sanitaire des aliments et de négocier les ressources qui y seront consacrées, à la fois dans le budget national et avec les partenaires de développement.
- La décision prise récemment par l'Union africaine de créer une agence de sécurité sanitaire des aliments, annoncée par le président de la Commission de l'Union africaine dans son discours d'ouverture de la première conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments qui s'est tenue à Addis-Abeba en février, mettra sur la scène africaine un nouvel acteur essentiel susceptible d'avoir des effets concrets sur ce domaine, pourvu qu'il dispose d'un mandat adapté, d'employés compétents et des ressources financières nécessaires à la réalisation de ses tâches. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique trouvera dans cette nouvelle agence un excellent partenaire de travail sur les grandes questions de sécurité sanitaire des aliments qui intéressent tout le continent.
- Le Programme du partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique est un autre exemple de ces occasions à saisir. À l'aide de ce programme financé par la Fondation Bill et Melinda Gates, actuellement en phase pilote dans six pays africains et désormais sous l'égide de l'Union africaine, l'Afrique a mis au point un modèle concluant de gestion d'un des principaux risques de sécurité sanitaire des aliments du continent. Les enseignements tirés de cette phase pilote pourraient être exploités afin de perfectionner le modèle, de l'appliquer à l'échelle du continent à d'autres pays et de contribuer à l'élaboration de projets similaires sur d'autres risques présents en Afrique.
- Récemment, le Codex et l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments (GFSI) ont renforcé leur collaboration, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles voies intéressantes pour les secteurs tant public que privé en vue de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de la facilitation des échanges commerciaux. Nous savons qu'en Afrique, de nombreux professionnels du secteur alimentaire ont recours à des systèmes de certification de leurs produits exportés par un programme tiers homologué, tandis que parallèlement, les autorités de la sécurité sanitaire des aliments consacrent une grande part de leurs ressources limitées à assurer le suivi de ces produits. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires élabore de nouvelles directives concernant les possibilités d'exploitation, par les gouvernements, des données et des informations de ces systèmes de certification privés dans leurs systèmes nationaux officiels de contrôle des aliments; nous espérons que ces nouvelles directives, ainsi que les résultats des projets pilotes financés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce en Afrique, qui seront menés en Afrique et en Amérique latine, conduiront à l'élaboration et à l'approbation d'un nouveau cadre en faveur d'une meilleure utilisation des ressources d'inspection qui ciblent les opérateurs à haut risque et d'une plus grande reconnaissance, par les pays importateurs, des programmes de certification tiers homologués. Précisons que l'administration des États-Unis chargée des produits alimentaires et pharmaceutiques (USFDA) vient de signer un protocole d'accord avec la GFSI, qui vise à faire reconnaître tout opérateur qu'un programme de certification reconnu par l'Initiative aura déclaré conforme aux prescriptions du *Food Safety Modernization Act*. L'Australie, la Chine et les Pays-Bas, ainsi que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ont déjà reconnu la GFSI et admettent des certifications par des tiers.

Enfin, certains événements récents de haut niveau en matière de sécurité sanitaire des aliments ont créé une dynamique qui, si elle est mise à profit de manière efficace et stratégique, peut contribuer à redresser la situation en Afrique. En février de cette année a été organisée la première conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments à Addis-Abeba (Éthiopie), suivie d'une seconde, organisée à Genève par la FAO, l'OMS et l'OMC. Ces réunions ont contribué à revaloriser la sécurité sanitaire des aliments au plus haut niveau, et les autorités africaines chargées de ces questions peuvent tirer profit de la dynamique actuelle et réunir les ressources nécessaires à l'établissement de solides systèmes nationaux de contrôle des aliments et au renforcement des capacités du secteur privé.

La proclamation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du 7 juin comme Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments fournit aux autorités concernées une autre excellente occasion de souligner le travail abattu en vue d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans leur pays, de favoriser une prise de conscience et de sensibiliser les populations à l'importance de leur rôle en qualité de consommateurs en ce qui concerne la prévention des maladies d'origine alimentaire.

Au vu de l'objectif d'un triplement du commerce intra-africain des produits alimentaires d'ici à 2025, seule une mobilisation durable peut permettre de réunir les ressources et les investissements considérables nécessaires aux secteurs public et privé aux fins de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments.

Cependant, toutes ces initiatives resteront insuffisantes tant qu'elles ne seront pas assorties, à l'échelle du continent, d'initiatives fortes en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires et de douanes, de manière à permettre une circulation libre et harmonieuse des produits alimentaires entre les pays. À cet égard, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique aura un rôle essentiel à jouer dans la facilitation des contrôles aux frontières à l'aide de nouvelles techniques comme les certifications électroniques, étayées par l'harmonisation des cadres de réglementation et d'action, des méthodes de mise à l'essai, des procédures d'évaluation des risques et des cadres de gestion des risques au niveau du continent. Il conviendra notamment de prendre en main les domaines suivants afin de gérer le commerce sur le continent et la sécurité sanitaire des aliments:

- Élaboration de normes de sécurité sanitaire des aliments pour les produits fréquemment échangés dans la région, et pour les marchandises qui ont un fort potentiel commercial.
- Harmonisation des normes de sécurité sanitaire des aliments d'ores et déjà en place au sein des communautés économiques régionales.
- Nécessité d'établir des cadres transfrontières de coordination et de coopération afin d'éliminer les barrières commerciales non tarifaires et de veiller à ce que la mise en œuvre des obstacles techniques au commerce ne soit pas un frein superflu.
- Accent sur la sensibilisation, les formations et d'autres initiatives de renforcement des capacités au service du secteur traditionnel, des agriculteurs, des petites et moyennes entreprises, des distributeurs et des commerçants, y compris des vendeurs d'aliments sur la voie publique.
- Élaboration d'accords de coopération technique par les communautés économiques régionales et les États partenaires en ce qui concerne la gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Enfin, il nous faut garder à l'esprit que ce ne sont pas les gouvernements qui produisent les aliments et que leur rôle consiste à créer un environnement favorable de façon à que le secteur privé (agriculteurs, petites et moyennes entreprises, géants du secteur alimentaire, etc.) produise des denrées sans danger pour la santé. Des investissements considérables seront nécessaires aux activités de renforcement des capacités afin de veiller à ce que tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'agriculteur au consommateur, disposent de la formation et du savoir-faire qui leur permettront de contribuer à un approvisionnement alimentaire sans danger pour la santé, sur les marchés tant intérieurs qu'intra-africain.

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer, je voudrais profiter de l'occasion pour affirmer que les points de l'ordre du jour de cette vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique ne pourraient pas venir plus à propos. Je tiens à exhorter les délégués à débattre des questions en suspens, y compris le projet de législation sur la sécurité sanitaire des aliments, et à, éventuellement, définir une approche commune pour l'avenir.

J'exhorte le Comité de coordination à apporter son vigoureux appui à l'Union africaine en vue de l'établissement d'une agence de la sécurité alimentaire et à s'y associer afin d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments sur le continent.

Je tiens également à encourager les délégués présents aujourd'hui à exhorter les dirigeants de leur capitale qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié l'Accord à devenir membres de la ZLEC, de manière à ce que l'Afrique puisse aller de l'avant plus intégrée et plus unie et dans le partage de la prospérité pour ses populations, réalisant par là même le rêve qu'ont formé ses pères fondateurs il y a 56 ans.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueuses délibérations.